

Et une saloperie de plus de Dupond-Moretti : le droit des criminels de changer de nom

écrit par Monique B | 1 décembre 2023



MARIE GRIMAUD

France-Soir

© Georges Gobet / AFP



MARIE GRIMAUD

France-Soir

© Georges Gobet / AFP

FAITS DIVERS – Le pédocriminel multirécidiviste Francis Évrard a changé de nom. La loi Dupond-Moretti de 2022 “permet d’accentuer l’invisibilité déjà existante” des individus dangereux, dénonce maître Marie Grimaud

“La difficulté que nous avons aujourd’hui avec le législateur, c’est qu’il y a un manque d’anticipation de façon générale des conséquences des lois qui sont réalisées”, déplore maître Marie Grimaud, avocate de l’ONG de défense des enfants Innocence en danger et spécialiste de la défense des mineurs victimes.

Dans cet entretien, Me Grimaud dénonce l’incomplétude de la loi du 2 mars 2022, dite “Loi Dupond-Moretti”, portée par le député LREM Patrick Vignal et soutenue avec force par le ministre de la Justice. Ce texte permet de changer de patronyme, en accolant les noms de famille de ses deux parents ou en remplaçant son nom d’usage par celui de son autre parent, selon une procédure très simple. Et sans avoir aucune justification à donner.

Le manque d’anticipation du législateur vient d’être prouvé de façon éclatante par la demande, effectuée en prison, et en prévision d’un éventuel aménagement de sa peine, par **le pédocriminel multirécidiviste Francis Évrard, qui porte désormais le nom de sa mère.**

Cet individu s’était rendu tristement célèbre en enlevant, séquestrant, droguant et violant un petit garçon de cinq ans, Enis, seulement six semaines après sa sortie de prison... Une prison où il venait de passer 20 ans après avoir été condamné à une peine de 27 ans pour les viols aggravés de garçonnets de 7 et 8 ans. **Cette dernière condamnation était la septième prononcée par la justice contre Évrard pour des faits de violences sexuelles sur mineurs.**

Ainsi, une loi initialement conçue pour permettre à des victimes de violences intrafamiliales, notamment d’inceste,

de ne plus porter et/ou transmettre à leurs enfants, le nom du parent maltraitant, peut être détournée de sa finalité par des criminels afin qu'ils puissent passer sous les radars d'institutions dont la mission est de protéger les citoyens.

“Il ne s'agit pas d'annuler cette loi, insiste Me Marie Grimaud, il s'agit de la compléter”.

<https://www.francesoir.fr/societe-faits-divers/le-pedocriminel-rcidiviste-francis-evrard-change-de-nom-la-loi-dupond-moretti>